



# NAO 2023

**11 avril 2023**

## **Ouverture des discussions**



Une 1<sup>ère</sup> réunion de discussion s'est ouverte avec la lecture d'une déclaration commune des organisations syndicales représentatives de Pôle emploi.

Après cette lecture, la direction nous a répondu que cette réunion serait l'occasion de faire un tour de table des attentes, et que des discussions devraient avoir lieu entre la direction et les ministères de tutelles dans les semaines à venir.

Dans ce cadre la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a exprimé de manière générale ses 1<sup>ères</sup> demandes.

## **NOS REVENDICATIONS !**

**une augmentation générale des salaires significative à la hauteur de l'envolée historique des prix à la consommation.**

**La mise en place pour les agents de Pôle emploi d'une prime de partage de la valeur revalorisée pour l'année 2023.**

**La ré-ouverture du rachat de jours RTT Majorés, de manière plus importante qu'en 2022 et pour les 3 années à venir comme le permet la loi sur le pouvoir d'achat.**

# NAO 2023

**11 avril 2023**

## Ouverture des discussions



**La Ré-ouverture des discussions sur les dispositifs d'aides concernant les mobilités durables !**

**La ré-ouverture des discussions sur le forfait télétravail.**

**La revalorisation du ticket restaurant à hauteur du butoir fiscal.**

La CFE-CGC Métiers de l'emploi a clairement exprimé que l'augmentation générale des salaires était sa priorité et le point central de cette NAO.

A la CFE-CGC Métiers de l'emploi, nous sommes convaincus que l'employeur est en capacité d'intervenir sur nos autres demandes sans avoir besoin d'un aval des tutelles mais en agissant sur son budget propre, grâce à certaines économies.

Nous avons demandé que la négociation des salaires soit une négociation à part entière et que nous distinguions les autres sujets (prime, RTT...) en négociant un accord spécifique.

Concernant les tickets restaurant et le passage au butoir fiscal, c'est un sujet récurrent. Nous sommes attachés à ce que la revalorisation se fasse. Un accord n'est pas nécessaire ni obligatoire. Nous attendons de l'employeur qu'il mette en place cette mesure dans les meilleurs délais.

Notre priorité est sans aucun conteste l'augmentation des salaires. Pour autant notre position est claire, tous les sujets doivent être mis sur la table, on ne s'interdit et on ne ferme pas la porte par principe ou dogmatisme !

Suite au prochain épisode : Prochaine réunion le 30 mai!

